

23 septembre 2009 – La construction ferroviaire réalise en France un chiffre d'affaires proche de 3 Md € (matériel roulant, rail, contrôle commande), 44% de cette production étant exportée. L'Europe représente 50% des débouchés des constructeurs de matériel ferroviaire. Le dynamisme du secteur est porté par l'ouverture progressive à la concurrence du transport ferroviaire depuis 2005, dans le cadre du droit communautaire. Le transport ferroviaire, respectueux de l'environnement, joue un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le volet «transport» du **Grenelle de l'Environnement** fixe l'objectif d'un passage de 14% de fret non routier à 25% d'ici 2020.

Les opérateurs de réseaux exploitant le transport de voyageurs et de marchandises ont transféré aux sous-traitants industriels les activités d'entretien du matériel roulant (locomotives, voitures et wagons) et fixe (signalisation, appareils de voies, alimentation électrique), ainsi que la construction des lignes et des gares qu'ils assuraient auparavant. Cette industrie de la sous-traitance emploie en France environ 100 000 personnes, soit les deux tiers du volume d'emplois du secteur ferroviaire direct. Elle est très largement ouverte aux entreprises étrangères. Les constructeurs multinationaux de matériels roulants, comme **Siemens, Bombardier France, Alstom Transport, CAF, ADD-Trans**, ou d'équipements (**Faiveley, Thalès, Bonatrans, Valdunes, Voith, ABB Secheron, SKF, Knorr-Bremse..**) proposent leurs solutions innovantes dans le cadre d'une normalisation mondiale (UIC) et du système européen de signalisation ferroviaire (ERMTS), permettant l'interopérabilité des matériels et le transit transfrontalier. La standardisation des fabrications permet un abaissement des prix de revient, des coûts d'acquisition, d'exploitation et de maintenance et facilite l'exportation.

La maintenance est largement sous-traitée. **Pour le matériel fixe**, de grandes sociétés internationales de maintenance et de renouvellement de voies participent à la construction de voies nouvelles et aux RVB (renouvellement voie-ballast). Ainsi les unités de production de rails de Corus Rail (groupe indien Tata Steel) proposent des solutions métalliques pour des quais modulaires permanents ou provisoires, ainsi que des absorbeurs de bruit fixés sous le patin du rail et commercialisés sous le nom «Silent Track™». Corus Rail fournit également des services liés à l'infrastructure ferroviaire (engineering, création, conception et gestion du système ferroviaire, systèmes modulaires et technologies). **La maintenance du matériel roulant** est partagée entre l'exploitant (ateliers SNCF, BWB de la Deutsche Bahn etc...) et les constructeurs, qui proposent des packages «matériel plus maintenance» pendant la durée de garantie du matériel. Par ailleurs, de nombreux services sont sous-traités pour les activités de billetterie, restauration ferroviaire, nettoyage, services auxiliaires, informatique.

Le pôle de compétitivité i-Trans, en Nord-Pas de Calais et Picardie, intervient dans les domaines de l'Intelligence des Systèmes de Transport (STI), de l'innovation pour le développement économique et l'interopérabilité pour le secteur ferroviaire, pour le transport de fret ou de voyageurs. Depuis 2005, i-Trans a labellisé 78 projets d'innovation et de recherche pour un montant d'environ 185 millions d'euros. A noter les projets **Bombardier** (sécurité des voyageurs), **Compin Interiors** (aménagement intérieur complet de salles passagers et de plateformes de véhicules ferroviaires).

Pour David Appia, Président de l'AFII, «*l'ouverture à la concurrence sur le réseau ferré a permis de dynamiser le marché de la sous-traitance ferroviaire en France, en matière de construction, d'entretien des matériels ou de services ferroviaires. C'est un facteur majeur d'attractivité pour de nombreuses entreprises étrangères, qui trouvent sur notre territoire un relais de croissance de premier plan dans ce secteur.* »

L'agence française pour les investissements internationaux (AFII) est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux. L'AFII facilite la réalisation de votre projet en France. Elle est l'organisme économique de référence sur l'attractivité et l'image de la France. L'agence s'appuie sur un réseau international, national et territorial. L'AFII travaille en partenariat étroit avec les agences régionales de développement économique pour apporter un service personnalisé aux investisseurs. Pour plus d'informations monique.trapenard@afii.fr ou consultez www.afii.fr.